

26 janvier 2005

## **Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2005 en vue:**

- **du boucllement du crédit de 563 500 francs relatif au remplacement du réseau d'arrosage et de défense incendie du parc La Grange;**
- **de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 3117,58 francs.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de cette opération.

*Boucllement de compte avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 3117,58 francs destiné à couvrir des dépenses supplémentaires*

PFQ 92.11.02 Crédit extraordinaire de 563 500 francs destiné au remplacement du réseau d'arrosage et de défense incendie du parc La Grange

Crédit voté par le Conseil municipal le 13 février 1996	Fr.
proposition N° 43	563 500,00
Dépense totale	<u>566 617,58</u>
Différence	3 117,58

Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur la proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 3117,58 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives au remplacement du réseau d'arrosage et de défense incendie au parc La Grange.

*Art. 2.* – Les annuités d’amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2004, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l’article premier.